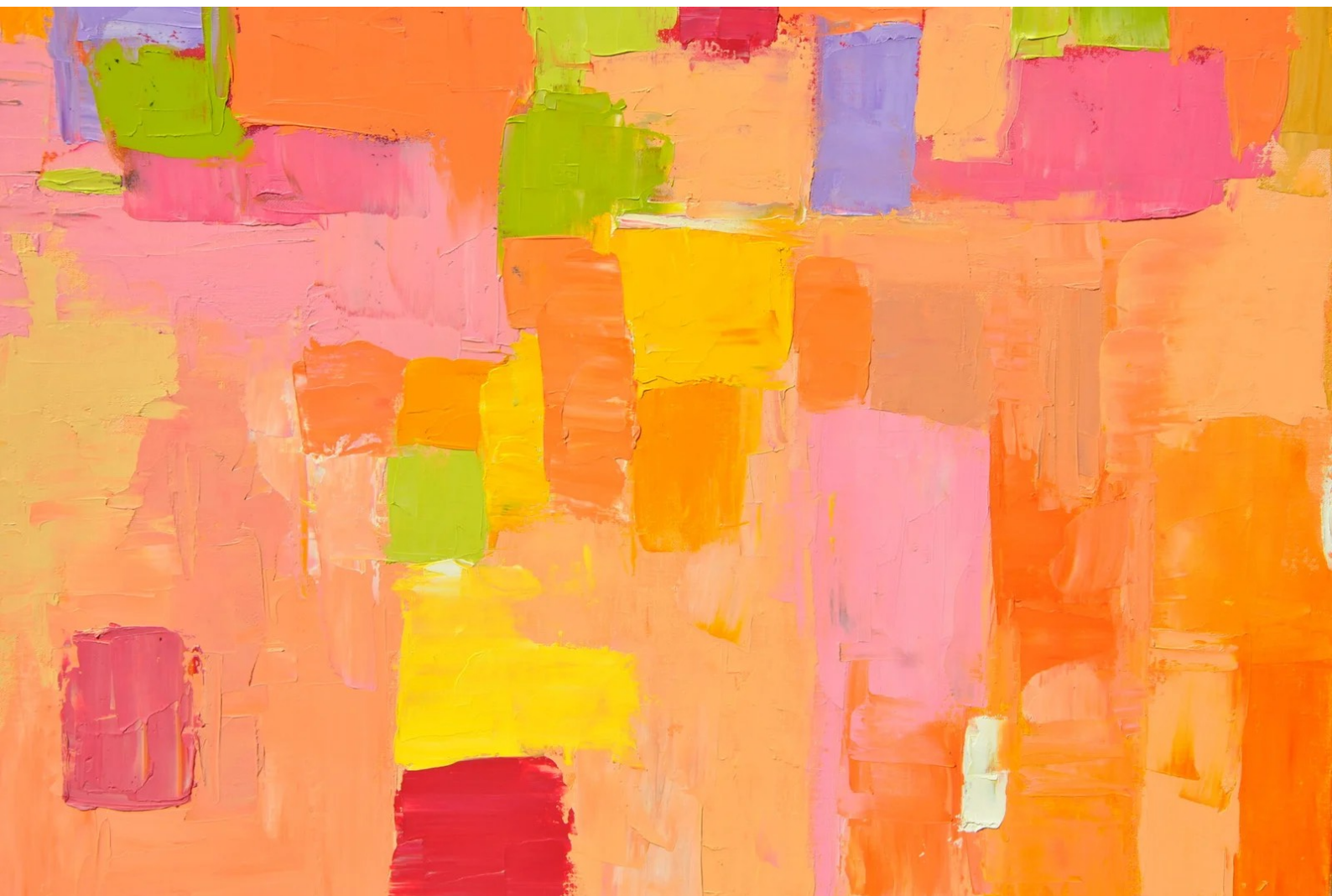




Feuille d'automne septembre 2024

# Vitrolles-en-Luberon



*Symbole de l'abondance, de la maturité, de la récolte et de la richesse, l'automne est un moment privilégié et unique pour l'introspection mais aussi pour partager.*

*En ces temps troublés, nous avons plus que jamais besoin d'humanité, de beau, de dialogue, de solidarité.*

*À notre modeste échelle, nous nous employons à organiser, soutenir, proposer ce qui nous paraît créateur de lien, ce lien indispensable à l'épanouissement d'une vie sociale apaisée.*

*La présente feuille d'information présente les événements prévus pour ces prochaines semaines à Vitrolles en Luberon.*

# Le Cigalon à Vitrolles en Luberon



Les séances de cinéma en plein air proposées par Le Cigalon connaissent un succès grandissant à Vitrolles-en-Luberon !

La place de l'église St Étienne a accueilli les cinéphiles cet été pour les projections de « **Perfect Days** » et « **Les Choristes** ». Un grand merci à Théo le projectionniste !

**Mercredi 25 septembre** il nous propose « **LE ROMAN DE JIM** », une comédie dramatique de Arnaud & Jean-Marie Larrieu tournée en 2024 avec Karim Leklou, Laetitia Dosch et Sara Giraudeau. Durée 1h41.

Accueil à partir de 20H00, **Film à 20h30**  
salle du Moulin.

*Aymeric retrouve Florence, une ancienne collègue de travail, au hasard d'une soirée à Saint-Claude dans le Haut-Jura. Elle est enceinte de six mois et célibataire. Quand Jim naît, Aymeric est là. Ils passent de belles années ensemble, jusqu'au jour où Christophe, le père naturel de Jim, débarque... Ça pourrait être le début d'un mélo, c'est aussi le début d'une odyssée de la paternité.*



# Toiles et Contrebasses

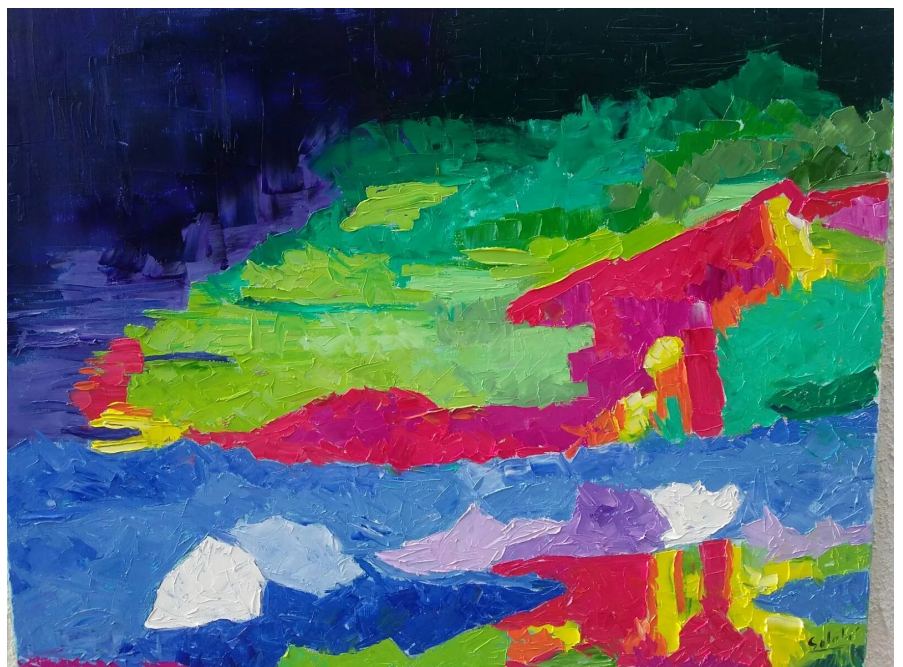


À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine, l'artiste peintre Suisse d'origine et Vitrollain d'adoption **Sam SALAHIE** expose à partir du vendredi 20 septembre ses toiles dans la **salle du Moulin**.

Vous êtes cordialement invités à l'apéritif à l'occasion du vernissage de cette exposition le **Vendredi 20 à 18h00**.

Vous pourrez découvrir d'autres toiles exposées dans l'**église St Étienne** et visibles le lendemain **samedi 21 entre 15h et 18h**

à l'occasion d'une mise en musique de l'église par deux talentueux contrebassistes : **France DUCLAIROIR** et **Olivier DELALAUZE**



# Les autos au Château

Dimanche 22 septembre 2024



Le Château du Grand Pré, classé Monument Historique a retrouvé depuis 2021 une nouvelle jeunesse après un sommeil de près d'un siècle. D'époque XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>, il symbolise tout le raffinement de l'aristocratie provençale, notamment par ses décors intérieurs en gypserie, totalement préservés depuis le XVIII<sup>e</sup>. Les jardins typiquement provençaux, mélange de jardins à l'italienne et à la française, sont en cours de restauration grâce à l'étude de l'ENSA de Versailles. Cette grande campagne de restauration, la plus importante de ces dix dernières années pour un monument historique privé dans le sud de la France a été couronnée par le prix SOTHEBY'S (Restauration de décors intérieurs). Elle se poursuit par la restitution des jardins d'eau et du verger d'agrément du XVIII<sup>e</sup> et devra se terminer par le sauvetage des bâtiments.

## Animations :

6 véhicules exceptionnels exposés sur la terrasse du château et une trentaine sur la terrasse du bas.

A voir : le salon décoré de magnifiques éclairages de la lustrerie Mathieu, située à Gardas, Entreprise du Patrimoine Vivant.

L'Association Avignonnaise Automobiles Anciennes (4A) affiliée à la FFVE, a pour vocation d'accueillir tous les amateurs d'automobiles d'Avignon et plus largement du Vaucluse et des départements limitrophes. Ce club organise son rassemblement mensuel 4A CLASSIC PROVENCE à l'Aéro-club Vauclusien (Aéroport d'Avignon Provence) ou aux allées de l'Oulle, tous les 2<sup>e</sup> dimanche du mois. Ce rassemblement, vitrine de l'association, reçoit les autos anciennes, les sportives/prestige et les youngtimers dans un cadre unique entre remparts et Rhône. 4A participe à des sorties touristiques mensuelles ou régulièrement aux grands événements liés à l'automobile ancienne, en particulier au Salon MOTOR PASSION AVIGNON ou à des événements caritatifs.



## Tarif unique : 12€

Visite de l'intérieur du château : par groupe de 15 personnes max. *Les enfants de – 12 ans ne sont pas acceptés pour la visite de l'intérieur.*

**Accès gratuit aux jardins pour voir les véhicules**

## Horaires:

08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

# Bières et Chansons au Moulin

Cheers



18h00

Samedi 12 Octobre

Salle du Moulin

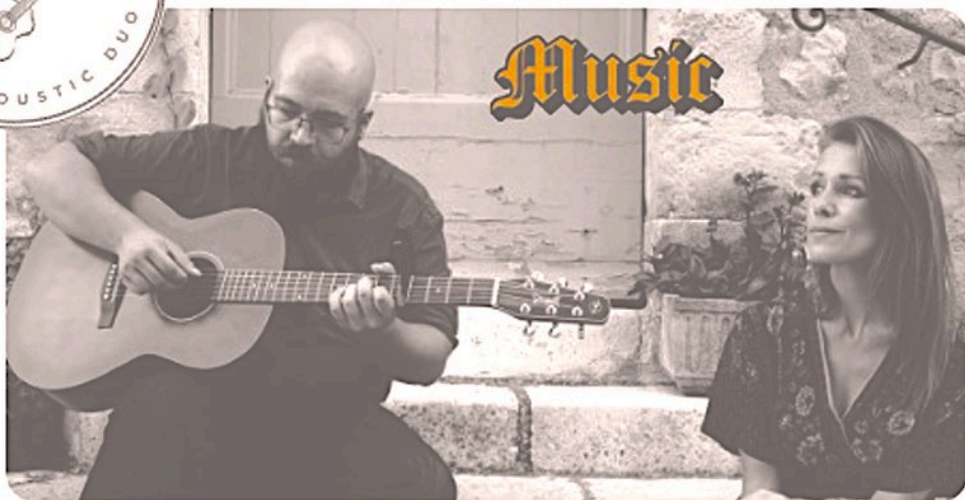
Buffet à Volonté 10€/pers

Beer



Info et Résa au 07.80.99.59.38

Music



# Repos éternel - Gestion de l'espace



La mairie va prochainement procéder à la reprise des terres communes du cimetière les plus anciennes, conformément à l'article R2223-5 créé par la Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996.

Les familles concernées sont priées de se rapprocher du secrétariat. Comment se passe la reprise des places en terrain ?

Les places en terrain commun sont attribuées pour un délai minimum de 5 ans (art. R. 2223-5 du CGCT). Le défunt l'occupe tant que le corps n'est pas entièrement et totalement décomposé. Comme l'indique la réglementation, la commune peut aller vérifier de 5 ans en 5 ans l'état de la dépouille. Ceci signifie qu'un défunt peut occuper une place 5 ans et qu'un autre peut y rester inhumé pendant 40 ans et cela, gratuitement. Ainsi se concrétise, une certaine idée de l'égalité républicaine.

**Ce que dit la loi :** La reprise des places en terrain commun est décidée en conseil municipal. Le maire rédige un arrêté qui est affiché en mairie et au cimetière. Les membres de la famille (du moins ceux dont la commune a connaissance et pour lesquels elle a aussi les coordonnées) sont avertis. L'arrêté indique la date de reprise et le délai laissé aux familles pour récupérer les objets déposés sur la sépulture. Les objets laissés sur la fosse deviennent la propriété de la commune.

La famille peut récupérer le corps et le faire transférer vers une concession ou le faire crématiser. Si la famille n'opte pour aucun de ces choix, la commune récupère les restes humains et ils sont déposés à l'ossuaire de la commune. Si le défunt n'avait exprimé aucune opposition à la crémation, la commune peut faire crématiser les restes du défunt et déposer les cendres à l'ossuaire.



# Nature - Chasse - Espaces partagés

Quand tu penses que tu as roulé sur un animal mais que c'était juste un cycliste



## Règles générales de sécurité valables pour tout type de chasse

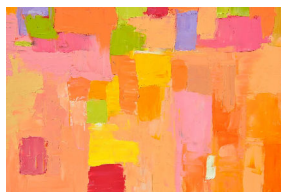
- Ne pas avoir une arme chargée et ne pas faire usage d'armes à feu sur les routes, chemins publics, itinéraires de promenade et randonnée définis aux articles L. 361-1 et L.361-3 du code de l'environnement, itinéraires de randonnées motorisés définis aux articles L. 361-2 et L.361-3 du même code et voies ferrées. Cette règle s'entend également pour ses accotements ou emprises (talus, bande enherbée...).
- Ne pas tirer dans en direction ou au-dessus de toute personne placée à portée de fusil, carabine ou arc de chasse sur l'une de ces routes, chemins, itinéraires ou voies ferrées ou encore
- Des stades et lieux de réunions publiques en général
- Des habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin), ainsi que des bâtiments.
- Des véhicules terrestres, aéronefs et embarcations, ainsi qu'en direction des panneaux de signalisation.
- Des lignes de transport électrique ou de leurs supports
- Des personnes ou animaux domestiques
- 
- La prise en compte de l'environnement doit être permanente et doit permettre à tout moment d'identifier les zones à risque (zones dans lesquelles toute manipulation ou tout tir sont formellement interdits)
- Le chasseur se doit d'être exemplaire et se doit d'adopter en toute circonstance une attitude courtoise envers les autres usagers de la nature.



**Illustrations de tir en direction d'une habitation ou d'un véhicule, interdits**



# L'agenda du Vitrollain curieux



20-29 septembre  
Exposition Peintures  
**Sam SALAHIE**  
salle du Moulin



Vendredi 20 septembre  
18h00  
Apéritif - Vernissage de l'exposition  
salle du Moulin



Samedi 21 septembre  
15-18h  
Musiques pour deux contrebasses  
France DUCLAIROIR et Olivier DELALAUZE  
église St Étienne



Dimanche 22 septembre  
10-12h et 14-18h  
Exposition de véhicules anciens  
Parc du Château de Grand Pré



## IntraMuros

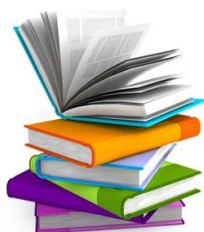
Soyez informé en temps réel  
des événements sur la  
commune avec l'application  
IntraMuros  
(remplace Info-Flash)



Mercredi 25 septembre  
20h30  
Film « Le roman de Jim »  
salle du Moulin



Samedi 12 octobre  
18h00  
Bières et chansons  
Buffet à volonté 10€  
salle du Moulin



Lundi 14 octobre  
18h30  
Et si on lisait ?  
« Le vieux qui lisait des romans d'amour »  
Gîte communal

